

Module 12 : Protection sociale de l'entrepreneur et de son conjoint

Qui est concerné ?

Cette formation est ouverte à tous les chefs d'entreprises salariés ou non salariés ou aux créateurs d'entreprises.

Déroulé & Méthodes Pédagogiques

- **Durée de la formation** : 2 jours (14 heures)
- **Pré-requis** : Aucun
- **Méthodes pédagogiques** : Approche participative, mises en situation pratique
- **Méthode d'évaluation** : Quizz final
- **Capacité** : 5 à 10 candidats maximum
- **Clôture des inscriptions** : 20 jours avant le début de la formation.
- **Coût** : 350€/Jour
- **Lieu** : APSIE La Défense Accessibilité du lieu aux personnes en situation de handicap : Rez-de-chaussée sur rue

Objectifs

- ↳ Comprendre et maîtriser sa protection sociale
- ↳ Appréhender les principes de base du régime obligatoire et complémentaire
- ↳ Connaître les possibilités de couverture en fonction de son statut
- ↳ Anticiper les difficultés financières liées à un problème de santé
- ↳ Appréhender le statut de son conjoint

Possibilité de prise en charge jusqu'à 100 % pour les ressortissants de l'AGEFICE ou via le CPF.

Autre Fonds d'Assurance Formation : nous consulter

Contact : formation@apsie.org

01 46 67 14 18

Programme

↳ Protection sociale du chef d'entreprise

- L'organisation de la protection sociale obligatoire des indépendants :
 - Les démarches liées au changement de statut social
 - Vos droits en termes de prestations familiales et prestations maladie
- Préparer sa retraite :
 - Le fonctionnement de la retraite obligatoire
 - Prévoir une retraite facultative
- Le calcul des cotisations sociales obligatoires :
 - Les bases de calcul des cotisations sociales
 - L'échéancier des cotisations sociales
 - Les exonérations de charges sociales
- La complémentaire santé :
 - L'intérêt d'une complémentaire santé et d'une protection arrêt de travail
 - Les différents modes de management
 - Les obligations de l'employeur
 - Le statut du conjoint

↳ Entrepreneurs, les risques que vous devez d'assurer

- Les risques auxquels l'entreprise est exposée :
 - Les risques de responsabilité
 - La Responsabilité Civile Professionnelle
 - Les risques de dommage aux biens (*vol, incendie, bris de matériels...*)
 - La couverture des pertes d'exploitation,
 - Les assurances de véhicule
 - L'incapacité temporaire ou définitive d'un homme clé
 - Les obligations de prévoyance prévues
- Risques auxquels le dirigeant est exposé :
 - La maladie, l'accident du dirigeant
 - La Responsabilité Civile des Dirigeants Sociaux
 - La protection juridique du dirigeant
 - La perte d'emploi du dirigeant
 - Le décès d'un associé